

CFDT FLASH INFO N°6

Coronavirus et Dialogue Social

Réunion nationale CNAV du 7 mai

Le directeur de la CNAV Renaud Villard détaille aux organisations syndicales :

LE PLAN DE SORTIE DE CONFINEMENT NATIONAL

LES GRANDS PRINCIPES DU PLAN

-  Un **télétravail massif** quelle que soit la coloration de la carte de déconfinement; Actuellement, il y a 90% de télétravailleurs et ce taux est toujours en augmentation.
-  Un **déconfinement extrêmement progressif** avec un cadrage national sous le principe de la protection des salariés.
-  Un **accueil physique qui n'ouvrira que sur Rendez-Vous** et réservé uniquement aux **situations d'urgence** qui ne permettent pas la web conférence.
-  Une **adaptation progressive des sites** avec gestes barrière et équipements de protection. Ce travail est mené avec l'ensemble du réseau pour pouvoir partager les difficultés autour des mesures de protection et complété par chaque organisme local.
-  Un **plan socle** qui s'impose à tous **avec des plans locaux adaptés** qui s'y ajoutent tout en ayant vérifié la cohérence du Protocole national de déconfinement des entreprises.

ET PLUS PRÉCISEMENT

Ainsi une **1ère série de mesures sont déclinées pour le personnel sur site** (fourniture de masques, Gel Hydro Alcoolique, par contre les gants sont écartés), la gestion des locaux (nettoyage et aménagement), la limitation de rassemblement de collectifs (réunions, formations - 10 pers maxi), restauration d'entreprise (offre de service alternative avec circuit sécurisé), informations visiteurs extérieurs, prestataires, maintien du dialogue social avec les organisations syndicales (CSE exceptionnels), différenciation des règles en présentiel sur site selon les activités avec des plafonds en jour par semaine (1 jour en zone rouge - 2 jours en zone verte), gestions des flux d'accueil physique et téléphonique.

Il insiste sur l'**attachement à maintenir au maximum les collaborateurs en télétravail tout en poursuivant la surveillance des conditions de télétravail**. C'est tout l'enjeu de rappeler l'importance du dialogue social pour présenter les conditions de travail sur site et les conditions de déconfinement.

A noter qu'il y aura **une différence de traitement entre la CNAV et les CARSAT liée aux transports en commun en Île de France (IDF)**. Il est prévu le maintien en IDF du système de mission (temps non "scoré" de la journée de travail) pour intégrer le temps de trajet dans le temps de travail. Cela s'impose pour respecter les horaires décalés des transports en commun d'IDF ou pour éviter de les utiliser.

Les **primes de fonction et les primes de crèches sont maintenues** selon le système dérogatoire actuel. Par contre pour les primes de fonctions, cela pourrait être revu fin juin pour un éventuel retour au calcul au réel.

Par contre, à partir du 11 mai, **les IK et Indemnités forfaitaires repas cessent d'être attribuées** selon le système dérogatoire, Il n'y aura plus de préconisation nationale pour leur attribution.



LES QUESTIONS ET DEMANDES CFDT

En annexe de ce Flash Info nos questions et demandes écrites :

En complément :

La CFDT demande à être destinataire du Plan socle de sortie du confinement de la CNAV.



RÉPONSES DU DIRECTEUR DE LA CNAV A UNE PARTIE DES QUESTIONS DES ORGANISATIONS SYNDICALES

- **Le plan socle national de sortie de confinement national** sera communiqué aux organisations syndicales au plus tard lundi 11 mai,
- **La prime** : à cette date, la question n'est pas à l'agenda Comex ce qui ne signifie ni un oui ni un non à la prime. Actuellement, il indique gérer la crise. **Le sujet sera ouvert en son temps.**
- **Augmentation de la valeur du point** : la question d'une NAO n'est pas à l'ordre du jour donc une négociation de la valeur du point n'est pas prévue dans l'immédiat.
- **Situation des salariés en garde d'enfants après le 11 mai** : Concernant les **parents qui choisissent de ne pas mettre les enfants à l'école**, il indique qu'il n'y a pas d'obligation pour l'employeur de laisser le salarié sans activité avec maintien de salaire. **C'est le choix du salarié.** Il garantit la poursuite du dispositif actuel jusqu'à fin mai. Par contre **début juin, un justificatif de l'établissement scolaire ou crèche sera demandé.** Le salarié pourra toujours être en télétravail.
- **Indemnité télétravail** : le maintien est garanti jusqu'à la fin de l'état d'urgence.
- **Tickets Restaurants papiers** : la position est leur maintien avec la contrainte de ne pas les recevoir et donc de ne pas les distribuer (à l'exception de ceux qui ont la carte chèque déjeuner). Le prélèvement du précompte salarié a été stoppé. La réflexion est en cours dans l'intérêt des salariés pour inciter les organismes à l'adhésion à la carte chèque déjeuner qui pallie à ces problèmes et est utilisable tout de suite.
- **Le coût des mesures de protection pour les organismes locaux** : la CNAV apportera son soutien financier.
- **Indicateurs COG et CPG** : l'ensemble des objectifs fixé initialement sera examiné dans une logique de neutralisation et d'être atteignable.
- **Gratuité numéro d'appel** : c'est prévu pour 2021 et il n'est pas possible de l'anticiper.
- **Les brigades Covid** : Pas de chiffre ni de vision à porter sur la branche AT/MP et le service social. C'est un dispositif porté par la branche maladie. Le personnel CARSAT et AT/MP concerné par ce dispositif dépend de la CNAM et non de de la branche Vieillesse, Par contre, le directeur de la CNAV n'empêchera pas les salariés de la CARSAT de la branche vieillesse, s'ils sont volontaires, d'y participer Une pandémie appelle des mesures d'exceptions logiques et ordinaires sur le sujet de la prévention. C'est une fierté pour lui que la Sécurité Sociale participe à cette mission.
- **Organisation d'une réunion Branche AT/MP** : il renvoie à la branche maladie dont la branche AT/MP dépend.
- **Ouverture une négociation nationale anticipée sur le télétravail** : il trouve l'idée tout à fait défendable (c'est à son nom qu'il dit cela) et la question lui semble légitime.



COMMENTAIRES CFDT

La **CFDT** constate une prudence rassurante de la CNAV dans le démarrage du déconfinement qui est sur un maintien du télétravail voir un renforcement pour les salariés encore en dispense d'activité.

Pour la **CFDT**, c'est le gage d'une protection indispensable des salariés !

La **CFDT** attend maintenant les réponses écrites de LA CNAV. En effet, encore une partie de nos demandes sont en attente de réponses ou de précisions (ex : maintien des garanties après le 11 mai...).

Nous vous tiendrons informés des réponses et cela dès réception.

Au niveau national, la **CFDT** a obtenu que les plans de déconfinement des Caisses Nationales soient présentés en commission paritaire Santé. La CFDT sera présente et active dans cette commission dans l'intérêt de la protection et sécurité de tous les salariés de l'institution.

Les équipes **CFDT** seront très vigilantes à la construction et mise en place des plans de déconfinement locaux dans un cadre où la concertation et le dialogue social doit avoir toute sa place !



Flashez pour
plus d'info CFDT



Fédération CFDT PSTE
PROTECTION SOCIALE
TRAVAIL ET EMPLOI



47 / 49 avenue Simon
Bolivar 75019 PARIS



federation@pste.cfdt.fr



01.56.41.51.50